

PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE

Strasbourg, le 21 JUIN 2016

Avis de l'Autorité environnementale sans observations

Nom du pétitionnaire	Association culturelle des Marocains de Forbach
Commune(s)	Forbach
Département(s)	57
Objet de la demande	Demande d'autorisation d'exploiter une installation temporaire d'abattage de moutons
Date de l'accusé de réception du dossier par l'Autorité environnementale	21/04/2016

Après examen du dossier et en l'absence d'impacts résiduels (après mise en œuvre des mesures d'évitement, de réduction, de compensation) significatifs du projet sur l'environnement, l'Autorité environnementale n'a pas d'observation particulière à formuler sur ce dossier.

Le présent avis sera :

- Notifié au pétitionnaire ;
- Joint au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public prévue par un texte particulier ;
- Mis en ligne sur le site internet de la DREAL Alsace – Champagne – Ardennes – Lorraine.

Cet avis ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction.

Le Préfet,



Stéphane FRATACCI